

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Le vendredi seize octobre deux mille quinze à 19H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moullins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi neuf octobre deux mille quinze et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, MAIRE, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M.PERISSOL, Maire,

Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, M. PLACE, Mme DEMURE, Mme RONDEPIERRE (absente des délibérations n°29 à 47 incluse, a donné pouvoir à M. MOREAU), M. MOREAU, M. KARI, M. LUNTE, M. BENZOIRA, Mme GAUTIER DE BREUVAND, M. LESAGE, Mme MARTINS, Mme TABOURNEAU-BESIERS (absente des délibérations n°1 à 42 incluse, a donné pouvoir à M. PLACE), Mme HOUSSAIS, M. BUDAK, Mme CHARMANT, M. MICHAULT, Mme VERDIER, M. DUPRE (absent des délibérations n°43 à 47 incluse, a donné pouvoir à Mme TABUTIN), Mme LEMAIRE, M. GILARDIN, Mme EHRET, M. ROSNET, M. LAHAYE, Mme VEZIRIAN, M. MONNET, Mme GOBIN, M. DELASSALLE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. BEAUDOUIN qui a donné pouvoir à Mme LEGRAND

M. BRAZY qui a donné pouvoir à M. KARI

Mme EYRAUD qui a donné pouvoir à Mme VERDIER

Mme OUARDIGUI qui a donné pouvoir à Mme DEMURE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BUDAK

Le Conseil Municipal a décidé :

Délibération n°DCM2015107

1. LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET DES SALLES MUNICIPALES - TARIFS 2016

Considérant que dans le cadre de l'augmentation annuelle des tarifs, il convient de réviser les prix et le dépôt de garantie pour la location des salles et des installations sportives selon une majoration de l'ordre de 2 % arrondi au ½ euro supérieur,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide de fixer les montants forfaitaires mensuels et d'appliquer les tarifs en euros TTC suivant les tableaux annexés, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Décide de fixer le tarif de location du salon d'honneur de l'Hôtel de Ville à l'occasion d'un vin d'honneur (3 heures) (jusqu'à 20 heures uniquement) à 306 €,

Décide que les prix de location de l'Espace Villars, de la Salle des fêtes ainsi que de la Maison du Temps Libre diminuent de 10 % par jour à compter du 2^{ème} jour de façon cumulative dans le cadre d'un tarif dégressif,

Décide que la gratuité des salles mises à disposition des « Associations partenaires de la Ville de Moullins » s'étend à 2 utilisations par mois, d'une durée comprise entre 1h et 12h quel qu'en soit l'usage, dans les cinq structures suivantes : Colisée, Maison des Associations, Sésame « Espace Paul Chauvat », Maison du Temps Libre, Salle des Chartreux,

Décide que des gratuités exceptionnelles pour la mise à disposition de salles peuvent être accordées après étude de la demande,

Décide de la mise à disposition gratuite des installations sportives municipales pour les associations sportives moulinoises.

Délibération n°DCM2015108

2. LOCATION DE MATERIELS ET DEPOTS DE GARANTIE - TARIFS 2016

Considérant que dans le cadre de l'augmentation annuelle des tarifs, il convient de réviser le prix de location et les dépôts de garantie, selon une majoration de l'ordre de 2 % arrondi au ½ euro supérieur.

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide l'application, à compter du 1^{er} janvier 2016, des tarifs en Euros HT pour la location de matériel et des dépôts de garantie suivant les tableaux annexés,

Décide qu'un montant unique de dépôt de garantie est appliqué pour le prêt de plusieurs matériels lors d'une même manifestation, à l'exception du podium remorque, des sonorisations Rondson et Wharfedale/Titan et des chalets, qui nécessitent un dépôt de garantie inhérent à chacun de ces matériels,

Décide que la gratuité peut être accordée après étude de la demande.

Délibération n°DCM2015109

3. THEATRE MUNICIPAL - TARIFS DE L'ATELIER THEATRE ET DES JOURNEES DE STAGES DE L'ATELIER THEATRE - SAISON 2015-2016

Considérant qu'il convient d'appliquer aux tarifs de l'Atelier Théâtre de la Ville une augmentation de 2% arrondie à l'euro le plus proche,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide d'appliquer, pour la saison 2015/2016 (à compter du 1^{er} octobre 2015), les tarifs suivants par élève et par trimestre :

- Cours de 1h30 par semaine : 54,00 Euros TTC, TVA comprise au taux en vigueur,
- Cours de 2h00 par semaine : 72,00 Euros TTC, TVA comprise au taux en vigueur.

Décide de maintenir, pour la saison 2015/2016 (à compter du 1^{er} octobre 2015), le tarif de 20 € par élève et par journée de stage.

Délibération n°DCM2015110

4. PASS CAFE-THEATRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide qu'à partir de la saison culturelle 2015/2016, le prix du Pass pour 4 spectacles Café-théâtre organisés par la Ville de Moulins, est de 48,00 Euros TTC par personne, TVA au taux en vigueur et que le Pass sera délivré sous la forme de 4 billets d'une valeur de 12 Euros l'unité.

Délibération n°DCM2015111

5. TARIFS DES VISITES INDIVIDUELLES, DES ATELIERS ET DES PUBLICATIONS DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE MOULINS - TARIFS 2016

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide d'appliquer, les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les visites et ateliers d'une part et pour les publications d'autre part :

Visites individuelles, ateliers, concerts...	Tarifs 2016	Scolaires, étudiants, cartes Bourbonrama...	Moins de 12 ans et demandeurs d'emploi, Carte ambassadeur
Quartier Historique Un monument Visite thématique Location audio-guides...	5,00 €	2,50 €	Gratuit
Atelier enfant vacances scolaires	6,00 €	3,00 €	-
Atelier adultes forfait trimestre 10 séances	66,00		-
Atelier Adulte forfait année	183,00 €	-	-
Atelier adultes forfait journée 6h	20,00 €	-	-
Tarifs des visites guidées pour les scolaires	3 €	-	-
Tarifs des concerts et des visites ludiques	10 €	-	5 €

Publications et cartes	2016 Possibilité de gratuité
Carte Ambassadeur	15€
Cartes postales	1.00 €
Tarif revendeur	0.80 €
Livret CIAP	2,00 €
Tarif revendeur	1,60 €

Nouveau Regard sur la Bible de Souvigny	8,00 €
Tarif revendeur	6,40 €
Fiches patrimoine (unité)	
Tarif revendeur	-
Fiches patrimoine (lot) sous cartonnage et blister	5,00 €
Tarif revendeur	4,00 €
<u>Prix public :</u> Carnet de voyage, « Moulins, fragments de voyages »	15,00 €
<u>Tarif revendeur :</u> Carnet de voyage, « Moulins, fragments de voyages »	12,00 €
<u>Prix public :</u> <u>Actes du colloque Anne de France, art et pouvoir en 1500</u>	39 €

Délibération n°DCM2015112

6. TARIFS DES VISITES GUIDEES DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE MOULINS POUR LES GROUPES - TARIFS 2016

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide d'appliquer, les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Forfait Groupes	Tarifs 2015 possibilité de gratuité	Tarifs 2016 possibilité de gratuité
Forfait groupe visite d'un Monument seul 1h	57,00 €	58 €
Visite de la ville 1h30	78,00 €	80 €
Visite de la ville 2h00	99,00 €	101 €
Visite de la ville 3h00	144,00 €	147 €
Supplément pour visite en langue étrangère	37,00 €	38,00 €
Forfait de déplacement des guides pour visites de Souvigny	10,00 €	10,00 €
Conférence – thèmes existants Présentation Moulins, cathédrale, cimetière, jardins à Moulins, fortifications sous Louis II de Bourbon, la chapelle et le plafond peint du Palais de Justice	151,00 €	154,00 €
Conférence à la demande	248,00€	253, 00 €
Forfait onze siècles d'histoire	680 €	680, 00 €

Délibération n°DCM2015113

7. FIXATION DU COUT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES EAUX - TARIFS 2016

Considérant que, dans le cadre de l'augmentation annuelle des tarifs, il convient de les réviser, selon une majoration de l'ordre de 2 %,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide, à compter du 1^{er} janvier 2016, l'application des tarifs ci-contre :

	Rappel Tarifs 2015	Tarifs 2016
TRAVAUX DE PLOMBERIE		
- main d'œuvre – coût horaire	24,34 €	24,83 €
- véhicule – coût horaire d'immobilisation	15,45 €	15,76 €
- fournitures de pièces	prix d'achat	prix d'achat
TRAVAUX GENIE CIVIL		
Coût facturé à la commune par l'entreprise, répercuté au client		
FRAIS GENERAUX : 15 % du montant des prestations ci-dessus mentionnés, plafonnés à	175,00 €	178,50 €
T.V.A. : taux en vigueur		

8. DROITS DE VOIRIE ET POSE DE BANDEROLES PUBLICITAIRES - TARIFS 2016

Considérant que, dans le cadre de l'augmentation annuelle des tarifs, il convient de les réviser, selon une majoration de l'ordre de 2 %,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide l'application des tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

DROITS FIXES OU PROPORTIONNELS	RAPPEL TARIFS 2015	TARIFS 2016
1 – pour toute permission de voirie	8,48 €	8,65 €
2 - établissement d'ouvrages donnant lieu au surplomb du domaine public tels que balcon, marquise, banne, mesuré par projection verticale au sol, le m ²	13,77 €	14,05 €
3 - enseigne de toute nature mise à l'extérieur sur les murs de façade, et parallèlement à la façade (tout déplacement, renouvellement ou transport est considéré comme enseigne nouvelle et comporte un droit entier de voirie, de même pour un changement complet ou partiel du libellé), par m ²	17,37 €	17,72 €
4 – enseigne de toute nature mise à l'extérieur sur les murs de façade et perpendiculairement à cette façade (même remarque que l'article précédent), par m ²	25,11 €	25,61 €
5- occupation du domaine public pour travaux par m ² (arrondi au m ² supérieur) et par mois, même si fraction de mois	4,03 €	4,11 €
6 – occupation du domaine public pour usages divers (expositions, manifestations) par m ² (arrondi au m ² supérieur) et par mois, même si fraction de mois	4,05 €	4,13 €
7 - occupation d'une place de stationnement payant par demi-journée	1,16 €	1,18 €

DROITS ANNUELS	RAPPEL TARIFS 2015	TARIFS 2016
8 - enseignes ou écussons lumineux à feux fixes, à éclipses ou intermittents, éclairés par transparence, par réflexion ou constitués par des lampes en forme de lettres ou par tubes lumineux, mis à l'extérieur sur les murs de façade, et parallèlement à la façade, par m ² (arrondi au m ² supérieur) par an, quelle que soit la durée d'utilisation	21,66 €	22,09 €
9 – Occupation du kiosque municipal installé sur le domaine public de la PLACE D'ALLIER Tarif annuel	1 522,95 €	1 553,41 €
10 – <i>terrasses non fermées au devant des cafés, hôtels, restaurants, bars et commerces divers</i> par m2 - arrondi au m2 supérieur – et par an - Zone 1 a – Place d'Allier – Rue d'Allier (entre la Rue Pasteur et la Place d'Allier) - Rue du Four – Place du Four - Rue des Bouchers – Rue des Jardins Bas – Rue Pierre Ardillon - Passage d'Allier – Rue Datas – Place des Halles – Rue Laussedat – Cours Jean Jaurès – Cours Anatole France	36,23 €	36,95 €
Zone 1 b – Reste du Centre Ville et Quartier de la Gare	31,06 €	31,68 €
Zone 2 – Reste du territoire de la commune	25,88 €	26,40 €
11 - <i>terrasses fermées au moyen de vérandas au devant des cafés, hôtels, restaurants, bars et commerces divers</i> par m2 - arrondi au m2 supérieur – et par an Zone 1 a – – Place d'Allier – Rue d'Allier (entre la Rue Pasteur et la Place d'Allier) - Rue du Four – Place du Four - Rue des Bouchers – Rue des Jardins Bas – Rue Pierre Ardillon - Passage d'Allier – Rue Datas – Place des Halles – Rue Laussedat – Cours Jean Jaurès – Cours Anatole France	62,12 €	63,36 €
Zone 1 b – Reste du Centre Ville et Quartier de la Gare	56,94 €	58,08 €
Zone 2 – Reste du territoire de la commune	49,69 €	50,68 €

12 - étalage de marchandises , installations temporaires de bancs, compris les étalages fixes au mur des façades, chevalets par m² - arrondi au m² supérieur et par an - Zone 1 – Centre Ville et Quartier de la Gare	25,90 €	26,42 €
Zone 2 – Reste du territoire de la Commune de Moulins	17,37 €	17,72 €
13 - passage supérieur en surplomb sur le domaine public, mesuré par projection verticale au sol par m² (arrondi au m² supérieur) par an , quelle que soit la durée d'utilisation	49,47 €	50,46 €
14 – Redevance annuelle pour implantation de panneaux publicitaires sur le domaine public, calculée à la surface des panneaux publicitaires, arrondie au m² supérieur, et par an	51,76 €	52,80 €

EMPLACEMENTS PREVUS POUR LES BANDEROLES	RAPPEL TARIFS 2015	TARIFS 2016
1 – Banderolles posées dans un but non commercial		
Mâts Rue Henri Barbusse et sur les rues et places publiques :		
- associations moulinoises	49,25 €/semaine	50,24 €/semaine
- associations hors moulins	56,96 €/semaine	58,10 €/semaine
En façade des immeubles, en surplomb du domaine public :		
- associations moulinoises	37,70 €/semaine	38,45 €/semaine
- associations hors moulins	44,57 €/semaine	45,46 €/semaine
2 – Banderolles posées dans un but commercial		
- mâts Rue Henri Barbusse	28,95 €/jour	29,53 €/jour
- dans les rues sur le domaine public	28,95 €/jour	29,53 €/jour
- en façade des immeubles sur le domaine public	22,26 €/jour	22,71 €/jour

Les banderolles posées en surplomb du domaine public devront être micro-perforées.

La durée de pose des banderolles, tant pour les associations qu'à des fins commerciales, est limitée à deux semaines. Dans le cas de dépassement de ce délai, il est appliqué une pénalité, en application des tarifs ci-dessous :

	RAPPEL TARIFS 2015	TARIFS 2016
Pénalité par jour	40,93 € H.T.	41,75 € H.T.

A la demande des associations qui annoncent des manifestations en partenariat avec la Ville ou présentant un intérêt social, culturel ou sportif au niveau local, la gratuité pourra être accordée après étude de la demande.

Délibération n°DCM2015115

9. FIXATION DU COUT DES INTERVENTIONS DES SERVICES TECHNIQUES - TARIFS 2016

Considérant que dans le cadre de l'augmentation annuelle de nos tarifs, il convient de réviser les tarifs en vigueur selon une majoration moyenne de 2%,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide d'appliquer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Coût horaire de la main d'œuvre H.T. concernant l'entretien ménager des locaux :

	Rappel Tarif 2015	Tarif 2016
<u>Coût horaire de la main d'oeuvre</u>	15,56 €	15,87€

Coût horaire de la main d'oeuvre H.T. concernant l'intervention pour le compte de tiers :

	Rappel Tarif 2015	Tarif 2016
Du lundi au samedi inclus pendant les heures de service	24,34 €	24,83 €
Du lundi au samedi inclus en dehors des heures de service (sauf entre 22 H et 7 H)	26,29 €	26,82 €
Le dimanche et les jours fériés (sauf entre 22 H et 7 H)	41,33 €	42,16 €
Tous les jours entre 22 H et 7 H	50,05 €	51,05 €

Coût horaire d'immobilisation de véhicules ou engins H.T. concernant l'intervention pour le compte de tiers :

	Rappel Tarif 2015	Tarif 2016
Véhicule léger (P.T.C. < 3,5 tonnes)	15,45 €	15,76 €
Véhicule Poids Lourd (P.T.C. > 3,5 tonnes)	19,68 €	20,07 €
Engins de chantier	24,34 €	24,83 €

Coût des fournitures concernant l'intervention pour le compte de tiers :
 Répercussion aux clients du coût facturé T.T.C. à la Commune par le ou les fournisseurs.
 Frais généraux concernant l'intervention pour le compte de tiers :

	Rappel Tarif 2015	Tarif 2016
15 % du montant des prestations ci-dessus mentionnées plafonnés à	174,38 € HT	177,87 € HT

La T.V.A. est appliquée avec le taux en vigueur.

Délibération n°DCM2015116

10. TAXIS MOULINOIS – FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION - TARIF 2016

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public par les taxis, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la manière suivante :

Désignation	Rappel Tarif 2015 par véhicule et par mois	Tarif 2016 par véhicule et par mois
Redevance d'occupation du domaine public par véhicule et par mois	7,00 € TTC	7,50 € TTC

Délibération n°DCM2015117

11. FIXATION DU PRIX DE VENTE DES CONCESSIONS ET TAXES DIVERSES AU CIMETIERE DE MOULINS - TARIFS 2016

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide de fixer les tarifs de vente des concessions et taxes diverses au cimetière, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la manière suivante :

<i>Désignation</i>	<i>Tarifs 2015 En Euros TTC</i>	<i>Tarifs 2016 En Euros TTC</i>
Concession enfants – durée		
15 ans	64,29	65,58
30 ans	127,80	130,35
Concessions adultes – durée		
15 ans	86,49	88,23
30 ans	278,10	283,68
50 ans	533,70	544,38
Concessions perpétuelles		
1 place supplémentaire	1119,02	1141,38
2 places supplémentaires	1704,02	1738,14
3 places supplémentaires	2244,00	2288,88
4 places supplémentaires	2826,00	2882,52
Columbarium ou caverne		
15 ans	558,60	569,79
30 ans	918,90	937,29
50 ans	1839,15	1875,93
Jardin d'urnes		
15 ans	250,65	255,66
30 ans	501,00	511,02
50 ans	876,78	894,33
Jardin du souvenir		
Taxe de dispersion	64,44	65,73
Tarif emplacement d'une plaque 50 ans	43,17	44,03
Vacations de police	22,82	23,28
Taxe d'inhumation	64,44	65,73
Carte magnétique d'entrée au cimetière pour les particuliers 1 ^{ère} carte gratuite, à compter de la 2 ^{ème} carte.	7,29	7,44
Carte magnétique d'entrée au cimetière pour les entrepreneurs 1 ^{ère} carte gratuite, à compter de la 2 ^{ème} carte.	10,91	11,13

12. FRAIS DE CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS – TARIFS 2016

Considérant que dans le cadre de l'augmentation des tarifs, il convient de les réviser selon une majoration de l'ordre de 2 %, arrondie au demi-euro supérieur,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide d'appliquer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Coût horaire de la main d'œuvre H.T.

	Rappel Tarifs 2015	Tarifs 2016
Du lundi au samedi inclus pendant les heures de service	25,00 €	25,50 €
Du lundi au samedi inclus en dehors des heures de service (sauf entre 22 H et 7 H)	27,00 €	28,00 €
Le dimanche et les jours fériés (sauf entre 22 H et 7 H)	42,00 €	43,00 €
Tous les jours entre 22 H et 7 H	43,00 €	44,00 €

Coût horaire d'immobilisation du véhicule H.T.

	Rappel Tarifs 2015	Tarifs 2016
Véhicule léger (P.T.C. < 3,5 tonnes)	16,50 €	17,00 €

Frais généraux H.T.

	Rappel Tarifs 2015	Tarifs 2016
15 % du montant des prestations ci-dessus mentionnées plafonnés à	175,00 €	178,50 €

13. FOURRIERE MUNICIPALE POUR VEHICULES - TARIFS

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 1 CONTRE (Mr MONNET) et 4 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Fixe les tarifs pouvant être appliqués dans le cadre de la fourrière pour véhicules, à compter du 26 juillet 2015, de la manière suivante :

FRAIS de fourrière (Montant en € TTC) CATEGORIES de véhicules	IMMOBILISATION MATERIELLE	OPERATIONS PREALABLES	ENLEVEMENT	GARDE JOURNALIERE	EXPERTISE
Véhicules PL 44 t = PTAC > 19 t	7,60	22,90	274,40	9,20	91,50
Véhicules PL 19 t = PTAC > 7,5 t	7,60	22,90	213,40	9,20	91,50
Véhicules PL 7,5 t = PTAC > 3,5 t	7,60	22,90	122,00	9,20	91,50
Voitures particulières	7,60	15,20	116,81	6,19	61,00
Autres véhicules immatriculés	7,60	7,60	45,70	3,00	30,50
Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60	7,60	45,70	3,00	30,50

Dit que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

14. DECISION MODIFICATIVE N°2 (DM) EN DEPENSES ET EN RECETTES - BUDGET VILLE / BUDGETS ANNEXES

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

ADOPTE

La décision modificative n°2 en dépenses et en recettes pour le budget Ville, pour les budgets annexes des parcs de stationnement, de l'eau et du théâtre proposée pour l'exercice budgétaire 2015 comme présentée dans l'état annexé.

Délibération n°DCM2015121

15. IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR – EXERCICE 2015 – LISTE COMPLEMENTAIRE N°2

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 CONTRE (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide d'imputer à la section d'investissement du budget de l'exercice 2015, l'achat du matériel décrit ci-après :

Numéro	Désignation	Valeur acquisition	Nature
2015000263	Certificat utilisateur bi clé Chambersign	96,83	2051
2015000193	DIVERS	1 419,71	2121
	PDTS ROND POINT MADELEINE	341,32	
	MATERIAUX ROND POINT MADELEINE	214,57	
	TOLE A CHAUD	184,32	
	PEINTURE	73,11	
	PEINTURE	79,83	
	PEINTURE	283,68	
	PEINTURE	60,72	
	PEINTURE	182,16	
2015000247	REPARATION VEHICULE	108,04	21578
2015000159	MATERIEL OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS	3 127,61	2158
	MATERIEL	398,88	
	CHAMBRE BETON CADRE TAMPON	185,83	
	LANCE DESHERBEUR ET FLEXIBLE	244,56	
	TPC A BOITE PLASTIQUE	190,49	
	DISTRIBUTEUR 6 SORTIES	86,48	
	DISTRIBUTEUR 6 SORTIES	68,68	
	BAGUES, MANCHON...	350,23	
	DETENDEUR A GAZ	248,40	
	REDRESSAGE HYDRAULIQUE	468,00	
	CRIC	248,40	
	PINCE A DECHETS	390,00	
	REGARD BETON COUVERCLE	215,16	
	CASQUE DE SECURITE	32,50	
2015000119	MATERIEL ELECTRIQUE MATERIEL SUR VEHICULE	615,28	2182
	BATTERIE	54,72	
	POMPE A EAU	469,00	
	BATTERIE	91,56	
2015000210	CARTE RESEAU	780,00	2183
2015000232	CASQUE AUDIO KLIPSCH IMAGE ONE II	99,00	2183
2015000234	CASQUE AUDIO POUR IPHONE	29,00	2183
2015000009	MOBILIER DIVERS	633,74	2184
	ETAGERE	93,60	
	MEUBLE DE CUISINE	407,47	
	FAUTEUIL DE BUREAU	132,67	
2015000205	MOBILIER, MATERIEL, FOURNITURES SCOLAIRES	2 540,18	2184

	MEUBLE BOIS A BAC	456,72	
	TABLEAU MURAL	493,97	
	SECHE DESSIN	130,50	
	MEUBLE	419,28	
	ARMOIRE	311,04	
	MOBILIER	173,18	
	ARMOIRE	350,58	
	CAISSONS	204,91	
2015000010	MOBILIERS DIVERS	588,08	2188
	CANTINES METALLIQUES	319,08	
	LAVE VAISSELLE	269,00	
2015000032	MATERIEL, OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS	2 167,24	2188
	CHARGEUR AUTOMATIQUE	79,00	
	DEBROUSSAILLEUSE	89,00	
	MARCHE PIED	10,00	
	PETITE FOURNITURE	482,80	
	LEVE TONDEUSE	99,90	
	DIVERS OUTILS	354,14	
	COURONNES DIAMANT BETON	348,00	
	COFFRET DE DEPANNAGE	226,80	
	COFFRET DE DEPANNAGE	477,60	
2015000067	PETITS MATERIELS	5 724,60	2188
	CHARIOT DE MANUTENTION	37,86	
	BC CHAUFFE EAU	23,16	
	DOUBLE SEAU TAPIS GRATTANT	201,03	
	TAMPONS CAOUTCHOUC	14,10	
	CAFETIERE	29,90	
	THERMOMETRES STYLO	181,25	
	LIVRE INSTRUCTION GENERALE	73,71	
	RANGE REVUE	121,28	
	PLASTIFIEUSE	446,40	
	CARTONS	254,04	
	TAMPONS MONTURE BOIS	17,60	
	INTERCALAIRES	111,36	
	BTE CLASSEMENT	109,88	
	SAC A DOS	664,88	
	MATELAS AUTOGONFLANT	359,00	
	PINCE ET COLLIERS	133,61	
	POUBELLES	235,20	
	RANGEMENT AGRAFEUSES	182,17	
	ATTACHE PLASTIQUE	5,41	
	PISCINES GONFLABLES	134,95	
	CREPIERE	305,76	
	BATTERIE RECHARGEABLE	220,80	
	PIQUETS CORNIERES	76,60	
	BATTERIE	143,82	
	OUVRAGES	286,65	
	LAMPE TORCHE	6,54	

	FOURNITURE DIVERSES	13,50	
	FOURNITURE DIVERSES	173,78	
	CHAUFFE EAU	192,07	
	TRANSPALETTE	445,97	
	CHAUFFE EAU	193,43	
	CHAUFFE EAU	192,07	
	POUBELLE DE RUE	61,80	
	CALCULATRICES	75,02	
2015000167	MATERIEL SPORTIF ET SCOLAIRE	1 453,45	2188
	BALLONS	419,78	
	MATERIEL SPORTIF	484,03	
	MATERIEL SPORTIF	167,39	
	BALLES ET BALLONS	198,48	
	MATERIEL SPORTIF	183,77	
2015000168	MOBILIER MATERIELS SCOLAIRES	5 911,24	2188
	FOULARDS ET NATTES	152,88	
	LIVRES SCO ELEMENTAIRE F TRUFFAUT	131,82	
	LIVRES SCO ELEMENTAIRE F TRUFFAUT	25,90	
	LIVRES SCO ELEMENTAIRE F TRUFFAUT	228,68	
	LIVRE BIBLIO ELEMENTAIRE F TRUFFAUT	5,10	
	MATERIEL PEDAGOGIQUE MAT MARINIER	260,00	
	LIVRES SCO ELEMENTAIRE L VINCI	26,98	
	LIVRES NON SCO ELEMENTAIRE L VINCI	28,86	
	JEUX MATERNELLE JEU PAUME	59,60	
	LIVRES SCO ELEMENTAIRE F TRUFFAUT	385,63	
	LIVRES NON SCO MAT GATEAUX	113,16	
	LIVRES SCO ELEMENTAIRE RIVES ALLIER	57,17	
	MAT PEDAGOGIQUE MAT ARC EN CIEL	155,00	
	MATERIELS SCO ARC EN CIEL	221,22	
	LIVRES BIBLIOTHEQUE MATERNELLES	112,40	
	JEUX ECOLE SAINT BENOIT	236,95	
	JEUX ECOLES ELEMENTAIRES	44,93	
	JEUX ACCUEIL DE LOISIRS	469,13	
	MATERIEL JARDINAGE	124,99	
	JEUX MATERNELLE	93,26	
	JEUX MATERNELLE LES MIMOSAS	124,33	
	JEUX MATERNELLE LES MIMOSAS	30,34	
	JEUX ELEMENTAIRE RIVES ALLIER	47,92	
	JEUX PRIMAIRE CHAMPINS	266,88	
	LIVRES SCOLAIRES	400,92	
	LIVRES NON SCOLAIRES PRIM J MOULIN	59,87	
	LIVRES SCOLAIRES PRIM J MOULIN	27,60	
	MATERIEL PEDAGOGIQUE J MACE	108,00	
	MATERIEL PEDAGO MAT GATEAUX	174,00	
	JEUX MATER LES MARINIERS	181,30	
	JEUX MATER JEAN MACE	167,68	
	JEUX PRIMAIRE RIVES D'ALLIER	221,49	
	MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLES	153,00	

	MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLES	128,00	
	JEUX ECOLE MAT LES MARINIERS	291,00	
	EMBOUTS INSONORISATION	71,40	
	PERFORELIEUR ECOLE LA COMETE	31,20	
	PERFORELIEUR ECOLE ARC EN CIEL	31,20	
	PERFORELIEUR ECOLE F TRUFFAUT	51,46	
	PLASTIFIEUSE PRIMAIRE LES GATEAUX	175,50	
	PLASTIFIEUSE PRIMAIRE LES GATEAUX	48,91	
	GARAGE BOIS	113,98	
	JEUX SCOLAIRE MAT LES GATEAUX	71,60	
2015000175	LIVRES ET DVD PATRIMOINE	42,00	2188
2015000196	LIVRES BIBLIOTHEQUE	560,22	2188
2015000206	BACHE ELUS A VOTRE RENCONTRE	78,00	2188
2015000240	LIVRES BIBLIOTHEQUE	211,93	2188
	LIVRE	15,02	
	LIVRE BIBLIO MATERNELLE	13,85	
	LOT DE 48 LIVRES	183,06	
2015000254	POTEAUX BOIS	136,70	2188
2015000298	CARTE MEMOIRE FLASH 16GO	39,00	2188
2015000300	CARTES ITUNES	200,00	2188
TOTAL		26 561,85	

Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2015.

Délibération n°DCM2015122

16. NOTE LIMINAIRE SUR LE RAPPORT DE LA QUALITE DE L'EAU ET LE RAPPORT DE L'ASSAINISSEMENT - 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte du rapport 2014 de la Communauté d'Agglomération de Moulins sur le prix et la qualité de l'assainissement,

Prend acte de la note liminaire 2014 concernant le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2014 et le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2014.

Délibération n°DCM2015123

17. PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise l'admission en non valeur de la somme de 4 154,57 € dont la dépense sera imputée aux comptes des budgets concernés

- Budget Principal : 4 091,57 €
- Budget Annexe du Théâtre : 63,00 €

**PRODUITS IRRECOUVRABLES
ADMISSION EN NON VALEUR**

Redevable	Intitulé	Somme à recouvrer	Motif d'irrecouvrabilité
COLTEL Christian	Atelier Théâtre cotisation juin 2008	63,00	Certificat irrecouvrabilité
	TOTAL THEATRE	63,00	
Redevable	Intitulé	Somme à recouvrer	Motif d'irrecouvrabilité
LEGAL Chantal	Frais séjour accueil loisirs	70,67	Certificat irrecouvrabilité
LEPAGE Sandra	Rbt livre de bibliothèque	105,02	PV perquisition, demande renseignement négative
REUZE Isabelle	Frais capture animal errant	82,00	Décès, demande renseignement négative

ALKA Ersin	Frais séjour accueil loisirs	26,00	Créance inférieure au seuil de poursuite
LONGLE Gérard	Frais séjour accueil loisirs	6,00	Créance inférieure au seuil de poursuite
BRUNET Richard	Frais séjour accueil loisirs	14,00	Créance inférieure au seuil de poursuite
DHARICAQUI Laini	Frais séjour accueil loisirs	13,20	Créance inférieure au seuil de poursuite
MARTIN Christelle	Frais séjour accueil loisirs	10,68	Créance inférieure au seuil de poursuite
LONGLE Gérard	Frais séjour accueil loisirs	12,00	Créance inférieure au seuil de poursuite
BOURA Souffou	Frais séjour accueil loisirs	5,33	Créance inférieure au seuil de poursuite
Déménagements DEMECO	Droits de voirie 2012	0,8	Créance inférieure au seuil de poursuite
MONIN Jessica	Frais séjour accueil loisirs	17,22	Créance inférieure au seuil de poursuite
ABDOU Rahamatou	Frais séjour accueil loisirs	15,70	Créance inférieure au seuil de poursuite
BORD Michele	Frais séjour accueil loisirs	12,25	Créance inférieure au seuil de poursuite
RAHOU Hayat	Frais séjour accueil loisirs	8,00	Créance inférieure au seuil de poursuite
ALKAN Ednan	Frais séjour accueil loisirs	29,55	Créance inférieure au seuil de poursuite
DHARICAQUI Laini	Frais séjour accueil loisirs	9,90	Créance inférieure au seuil de poursuite
CABASSUT Julie	Frais séjour accueil loisirs	24,20	Créance inférieure au seuil de poursuite
LEMMOUCHA Abdeleouaha	Régie accueil	4,79	Créance inférieure au seuil de poursuite
SALON COIFFURE STELINA	Droits de voirie 2010	1,64	Créance inférieure au seuil de poursuite
ARFFAA Delphine	Frais séjour accueil loisirs	5,14	Créance inférieure au seuil de poursuite
SULPICE Floriane	Frais séjour accueil loisirs	12,96	Créance inférieure au seuil de poursuite
BOLUT Sandrine	Frais séjour accueil loisirs	19,10	Créance inférieure au seuil de poursuite
COURNOL Maire-Claire	Frais séjour accueil loisirs	16,45	Créance inférieure au seuil de poursuite
GEOFFROY Delphine	Frais séjour accueil loisirs	23,00	Créance inférieure au seuil de poursuite
RUFFIER LANCHE Perrine	Droit inscription médiathèque	9,25	Créance inférieure au seuil de poursuite
BACO Naria	Frais séjour accueil loisirs	6,40	Créance inférieure au seuil de poursuite
COUTEAU Christelle	Frais séjour accueil loisirs	24,16	Créance inférieure au seuil de poursuite
WARLET Coralie	Frais séjour accueil loisirs	8,05	Créance inférieure au seuil de poursuite
PROVOST Laurence	Frais séjour accueil loisirs	19,40	Créance inférieure au seuil de poursuite
ARFFAA Delphine	Frais séjour accueil loisirs	14,17	Créance inférieure au seuil de poursuite
VINAT Brigitte	Frais séjour accueil loisirs	28,02	Créance inférieure au seuil de poursuite
GUILLEMINOT Christelle	Frais séjour accueil loisirs	18,20	Créance inférieure au seuil de poursuite
MARECHAL Amandine	Redevance enseigne 2009	39,06	Créance inférieure au seuil de poursuite
Ent LEPERE	Occup. Stationnement	0,04	Créance inférieure au seuil de poursuite
ONG Action West Africa	Loc Salle des fêtes	142,00	PV perquisition, demande renseignement négative
CLISMA Mme COSKUN	Loc maison des associations	693,40	PV perquisition, demande renseignement négative
Jeunes de Mayotte US	Loc maison du temps libre	129,21	PV perquisition, demande renseignement négative
CLISMA Mme COSKUN	Loc maison des associations	494,30	PV perquisition, demande renseignement négative

ONG Action West Africa	Loc Salle des fêtes	146,26	PV perquisition, demande renseignement négative
ONG Action West Africa	Loc Salle des fêtes	146,26	PV perquisition, demande renseignement négative
CLISMA Mme COSKUN	Loc maison des associations	412,00	PV perquisition, demande renseignement négative
LEBRUN DAUTRECQUE Jean	Loc Salle des fêtes	576,20	Surendettement et décision d'effacement de dette
TERRIER Marylene	Frais séjour accueil loisirs	20,10	Créance inférieure au seuil de poursuite
Restaurant le Bacchus	Installation d'une terrasse 2011	0,80	Créance inférieure au seuil de poursuite
RAY Virginie	Frais séjour accueil loisirs	24,98	Créance inférieure au seuil de poursuite
BEMBO Cimanuka	Frais séjour accueil loisirs	7,35	Créance inférieure au seuil de poursuite
PESSY Evelyne	Frais séjour accueil loisirs	17,85	Créance inférieure au seuil de poursuite
DURET Vanessa	Frais séjour accueil loisirs	24,76	Créance inférieure au seuil de poursuite
KRIEGEL Julie-Aurora	Frais séjour accueil loisirs	5,52	Créance inférieure au seuil de poursuite
STRAPPAZON Brigitte	Taxe urbanisme	3,91	Créance inférieure au seuil de poursuite
LE MARYLAND	Livres	120,00	Clôture insuffisance d'actif
MAGASIN UNIVOC	Droits de voirie 2010	158,56	Clôture insuffisance d'actif
MAGASIN UNIVOC	Droits de voirie 2011	160,96	Clôture insuffisance d'actif
BRASSERIE BUFFET DE LA GARE	Droits de voirie 2008	94,80	Clôture insuffisance d'actif
TOTAL VILLE		4 091,57	

Total budgets Ville+ Théâtre = 4 154,57 €

Délibération n°DCM2015124

18. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE MOULINS HABITAT - REHABILITATION DE 888 LOGEMENTS HORS PRU A MOULINS

2 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (M. PERISSOL et Mme TABUTIN), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 464 676 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°36536, constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART. 3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Délibération n°DCM2015125

19. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE MOULINS HABITAT - REHABILITATION DE 1 600 LOGEMENTS PRU A MOULINS

2 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (M. PERISSOL et Mme TABUTIN), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ART.1 L'assemblée délibérante de MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 1 320 483 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°36663, constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ART.2 La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ART.3 Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Délibération n°DCM2015126

20. CHAPELLE ST JOSEPH DE LA VISITATION - TRAVAUX DE RENOVATION DU GRAND COMBLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - PHASE TRAVAUX

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir les subventions afférentes aux travaux de rénovation du grand comble, aux études d'ingénierie correspondantes, au contrôle technique et au coordonnateur sécurité protection santé, pour un montant total estimé à 1 250 000 € HT (1 500 000 € TTC) auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Départemental et de tous autres organismes,

Dit que les crédits sont et seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Délibération n°DCM2015127

21. MODIFICATION DES CONVENTIONS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MOULINS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES SUIVANTES : MOULINS TENNIS - PETANQUE MOULINOISE - EAMYA

Considérant qu'il convient de modifier les conventions d'utilisations des équipements sportifs pour les clubs de la Pétanque Moulinoise, de Moulins Tennis et du Club d'Athlétisme E.A.M.Y.A. qui disposent de nouvelles installations sportives depuis septembre 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les projets de convention ci-joints à passer avec les Associations Sportives Moulinoises, la Pétanque Moulinoise, Moulins Tennis et le club d'Athlétisme E.A.M.Y.A.

Approuve les modifications apportées aux conventions d'utilisations des équipements sportifs municipaux de la Ville de Moulins, pour les trois associations citées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer les actes correspondants

Délibération n°DCM2015128

22. MARCHE DE NOEL - CONVENTION D'UTILISATION DES CHALETS ET DES TENTES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe à **228.50 €** le montant de la redevance forfaitaire mentionnée dans la convention établie pour la mise à disposition d'un chalet sur le Marché de Noël 2015, pour la durée totale du Marché de Noël, soit du jour de l'installation le Jeudi 17 décembre 2015, avant l'ouverture officielle le Vendredi 18 décembre 2015, au dernier jour du marché, le Dimanche 27 décembre 2015,

Fixe à **115.50 €** le montant de la redevance forfaitaire mentionnée dans la convention établie pour la mise à disposition d'un chalet sur le Marché de Noël 2015, pour une semaine, soit du jour de l'installation le Jeudi 17 décembre 2015, avant l'ouverture officielle le Vendredi 18 décembre 2015, au Mardi 22 décembre 2015 inclus soit du Mercredi 23 décembre 2015 au matin au dernier jour du marché, le Dimanche 27 décembre 2015,

Dit que la redevance forfaitaire sera encaissée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours,

Fixe à **670.50 €** le montant du dépôt de garantie (non restitué en cas de renoncement injustifié ou de non exercice de l'activité commerciale durant la totalité de la période convenue ou de dégâts occasionnés dans le chalet),

Décide de la mise à disposition gratuite des tentes aux Associations Moulinoises qui présenteront leurs actions au travers d'animations,

Approuve les projets de conventions de mise à disposition proposés,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les commerçants, artisans et associations retenus pour le Marché de Noël 2015.

Délibération n°DCM2015129

23. CONVENTIONS ENTRE LA COMPAGNIE BANZAI ET LA VILLE DE MOULINS POUR LA GESTION DE L'ATELIER THEATRE ET LA MISE A DISPOSITION DE L'ANCIENNE CHAPELLE PARTIE "OUEST" AU CENTRE ASSOCIATIF ET SYNDICAL 93 RUE DE PARIS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de verser à la Compagnie Banzaï Théâtre une subvention d'un montant de 2 048,64 € sur le budget 2015 au titre de l'année scolaire 2015/2016,

Précise que le montant de la subvention pour l'année 2016 sera fixé lors du vote du budget 2016,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la gestion de l'Atelier Théâtre, telle qu'annexée à la présente délibération, entre la Ville de Moulins et la Compagnie Banzaï Théâtre,

Décide de mettre à la disposition de la Compagnie Banzaï les locaux sis au Centre Associatif et Syndical – 93 rue de Paris à Moulins, dénommés ancienne chapelle partie « ouest », pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016, et à titre gratuit,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise à la disposition de la Compagnie Banzaï des locaux sis au Centre Associatif et Syndical – 93 rue de Paris à Moulins, dénommés ancienne chapelle partie « ouest », telle qu'annexée à la présente délibération,

Dit que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n°DCM2015130

24. PETITE ENFANCE - VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ETABLISSEMENTS "MULTI ACCUEILS ET HALTE-GARDERIE" ASSOCIATIFS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention 2015, en plusieurs échéances, pour les montants suivants:

- 93 331,53 € pour l'Entr'Aide à l'Enfance (166 684,73 €. au titre de la subvention 2015 – 34 653,20€ au titre de la régularisation 2014 - 38 700 € correspondant au versement par anticipation effectué)
- 70 732,86 € pour les P'tits Chouett's (78 336€ au titre de la subvention 2015 + 10 996,86 € au titre de la régularisation 2014 - 18 600 € correspondant au versement par anticipation effectué)
- 52 158,50 € pour Farandoline (65 747,50 € au titre de la subvention 2015 + 1 111 € au titre de la régularisation 2014 - 14 700 € correspondant au versement par anticipation effectué)

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015.

Délibération n°DCM2015131

25. ASSOCIATION CAPAMAM (COMITE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES ET MALADES DE L'AGGLOMERATION MOULINOISE) - CONVENTION D'OBJECTIFS PLURI ANNUELLE 2015-2017

2 Conseillers ne prennent pas part au vote, après en avoir délibéré (Mme MARTINS et Mr GILARDIN), par 31 voix POUR,

Approuve le projet de convention pluri annuelle d'objectifs 2015-2017 ci-joint,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs.

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention 2015 pour un montant de 12 780 €.

Délibération n°DCM2015132

26. DESAFFECTATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ACHILLE ROCHE

Considérant que la Ville de Moulins est propriétaire de la parcelle cadastrée Section AV 444, située 13, rue Achille Roche, sur laquelle est implantée l'école élémentaire Achille Roche, dont la fermeture a été effective à la fin de l'année scolaire 2014-2015, et le logement de fonction attenant,

Considérant que la Ville souhaite démolir les locaux de l'école élémentaire Achille Roche et le logement de fonction attenant, dans le but de créer un parking en centre-ville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la désaffectation de l'enceinte scolaire Achille Roche.

Délibération n°DCM2015133

27. PARTICIPATION DE LA VILLE DE MOULINS AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – ECOLE SAINT BENOIT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve pour l'année scolaire 2015-2016, la subvention de :

- 296,50 euros par élève moulinois de classe élémentaire fréquentant l'établissement d'enseignement privé Saint Benoît,
- 1123,67 euros par élève moulinois de classe pré-élémentaire fréquentant l'établissement d'enseignement privé Saint Benoît.

Délibération n°DCM2015134

28. DEMANDE DE SUBVENTION - FESTIVAL JEAN CARMET - ECOLE MATERNELLE LA COMETE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 129,50 euros pour la participation au coût des droits d'entrée,

Autorise Monsieur le Maire à verser cette subvention sur le compte de la coopérative scolaire de l'école maternelle La Comète,

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2015.

Délibération n°DCM2015135

29. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la suppression du poste budgétaire suivant :

FILIERE TECHNIQUE

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (27,07/35èmes)

Décide la création du poste budgétaire suivant :

FILIERE TECHNIQUE

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

Délibération n°DCM2015136

30. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION "PRIMO-ACCESSION" A MME LAMADON CELINE POUR UN APPARTEMENT SIS 7 RUE DU PORTEAU

Considérant que Mme LAMADON Céline, fait l'acquisition d'un appartement d'une surface habitable de 54.26 m², situé 7 rue du Porteau,

Considérant que Mme LAMADON Céline a déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de primo-accédant, dans laquelle il est précisé que la propriétaire s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, la propriétaire devra intégralement rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins,

Considérant que le montant de la prime est de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 5 426 € à Mme LAMADON Céline, domiciliée à Moulins (03) 4 rue du Lieutenant Burlaud, pour l'acquisition d'un appartement situé 7 rue du Porteau,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Mme LAMADON Céline ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2015.

Délibération n°DCM2015137

31. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION "PRIMO-ACCESSION" A MADAME ET MONSIEUR DE RUYCK POUR UNE MAISON SISE 61 RUE DE BOURGOGNE

Considérant que Madame et Monsieur de RUYCK, font l'acquisition d'une maison d'une surface habitable de 67 m² (après travaux, sur justificatif), située 61 rue de Bourgogne,

Considérant que Madame et Monsieur de RUYCK ont déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de primo-accédant, dans laquelle il est précisé que les propriétaires s'engagent à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de

6 ans, et qu'en cas de non-respect de leurs obligations, les propriétaires devront intégralement rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins,

Considérant que le montant de la prime est de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 6 700 € à Madame et Monsieur de RUYCK, domiciliés à Moulins (03) 10 rue Pierre Petit, pour l'acquisition d'une maison située 61 rue de Bourgogne,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame et Monsieur de RUYCK ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2015.

Délibération n°DCM2015138

32. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR REHABILITATION GLOBALE AVEC TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE A MME GUERET LAURENCE POUR UNE MAISON SISE 84 RUE DES POTIERS

Considérant que Mme GUERET Laurence, propriétaire occupante de la maison située 84 rue des Potiers, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'économie d'énergie,

Considérant que le montant des travaux est de 18 959 € H.T. (20 001.82 € TTC) dont 18 959 € HT sont subventionnables et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 20 000 € H.T., soit 947.95 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 11 480 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 3 043.85 € et du Conseil Général de l'Allier de 300 €, soit au total 15 771.80 € représentant 83% du montant H.T. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de 947.95 € à Mme GUERET Laurence, domiciliée à Moulins (03) 84 rue des Potiers, pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans la maison qu'elle occupe,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que, dans l'hypothèse où Mme GUERET Laurence ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2015.

Délibération n°DCM2015139

33. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION "PRIMO-ACCESSION" A M GROC DE SALMIECH CHARLES POUR UN APPARTEMENT SIS 13 RUE DE PARIS

Considérant que M. GROC DE SALMIECH Charles, fait l'acquisition d'un appartement d'une surface habitable de 66.52 m², situé 13 rue de Paris,

Considérant que M. GROC DE SALMIECH Charles a déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de primo-accédant, dans laquelle il est précisé que le propriétaire s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, la propriétaire devra intégralement rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins,

Considérant que le montant de la prime est de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 6 652 € à M. GROC DE SALMIECH Charles, domicilié à Moulins (03) 4 rue Blaise Pascal, pour l'acquisition d'un appartement situé 13 rue de Paris,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

Dit que, dans l'hypothèse où M. GROC DE SALMIECH Charles ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, il devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2015.

Délibération n°DCM2015140

34. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR REHABILITATION GLOBALE AVEC SORTIE DE VACANCE A MME ROY CYNTHIA CATHERINE POUR UN APPARTEMENT SIS 16 RUE DES BOUCHERS

Considérant que Mme ROY Cynthia Catherine, propriétaire bailleur d'un appartement dans l'immeuble situé 16 rue des Bouchers, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux de réhabilitation globale permettant sa sortie de vacance,

Considérant que le montant total des travaux de réhabilitation globale est estimé à 39 166.08 € HT (41 830.20 € TTC), dont 37 641.00 € HT subventionnables,

Considérant que l'appartement dans l'immeuble situé 16 rue des Bouchers est vacant depuis plus de 2 ans et que le montant de la prime sortie de vacance s'élève à 1 500 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'Anah d'un montant estimatif de 14 774.35 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 6 646.15 € et du Conseil Général d'un montant estimatif de 1 000 €, soit au total 23 920.50 € représentant 63.55 % du montant H.T. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à Mme ROY Cynthia Catherine, domiciliée à Yzeure (03) 45 rue Claude Dussour, pour la réalisation des travaux de réhabilitation globale permettant la sortie de vacance d'un logement situé 16 rue des Bouchers,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'Anah,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2015.

Délibération n°DCM2015141

35. AVIS SUR LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE D'AVERMES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne un avis favorable sur le projet de Règlement Local de Publicité de la Commune d'Avermes.

Délibération n°DCM2015142

36. INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A DECLARATION - ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE AUTORISANT LA SOCIETE CHEVALIER BERTRAND A EXPLOITER UNE UNITE DE NETTOYAGE, DEGRAISSAGE ET DE TRAVAIL MECANIQUE DES METAUX SUR LA COMMUNE DE MOULINS (03) 29, ROUTE DE LYON

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de l'arrêté préfectoral complémentaire n° 1974/15 en date du 31 juillet 2015 autorisant la Société CHEVALIER BERTRAND, à exploiter une unité de nettoyage, dégraissage et de travail mécanique des métaux sur la commune de Moulins (03) au n°29, route de Lyon,

Dit que l'ampliation dudit arrêté sera tenue à disposition de toute personne intéressée.

Délibération n°DCM2015143

37. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE DE PRELEVEMENTS D'EAU POUR L'IRRIGATION AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Demande :

➤ que les données relatives aux quantités d'eau produites pour l'industrie et la production d'eau potable soient corrigées dans la pièce n°2 du dossier de demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole dans le cadre de la mise en place de l'OUGCE du département de l'Allier sachant que la Ville de Moulins produit 2 500 000 m³ environ d'eau potable à partir de la nappe alluviale de la rivière Allier (données 2014),

➤ qu'une étude d'incidence Loi sur l'Eau spécifique soit réalisée pour toute demande de nouveau point de prélèvement dans les eaux superficielles pendant la période d'été sur l'axe réalimenté par l'Allier afin de

préservé la ressource en eau pour les usages prioritaires et de s'assurer que l'impact est considéré comme négligeable,

Dit :

➤ que la Ville de Moulins donne un avis favorable au projet présenté par la Chambre d'Agriculture de l'Allier et soumis à enquête publique, dès l'instant que la ressource en eau est garantie pour la production d'eau potable et les autres usages prioritaires,

➤ que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Allier ainsi qu'à Monsieur le Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Moulins.

Délibération n°DCM2015144

38. DENOMINATION DE LA PLACE SITUEE RUE DES BOUCHERS ET RUE DES JARDINS BAS

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 CONTRE (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Décide de dénommer cette nouvelle place « Place Anne de France » située rue des Bouchers et rue des Jardins Bas, telle que figurée au plan annexé à la présente délibération.

Délibération n°DCM2015145

39. CONVENTIONS POUR LA MISE EN OEUVRE ET L'EXPLOITATION DES ITINERAIRES DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES VELOURUTES ET VOIES VERTES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la mise en place du schéma départemental des véloroutes sur la commune de Moulins,

Approuve les termes de la convention à conclure avec le Conseil Départemental de l'Allier pour l'itinéraire Dompierre Sur Besbre / Moulins via Yzeure,

Approuve les termes de la convention à conclure avec le Conseil Départemental de l'Allier pour l'itinéraire Dompierre Sur Besbre / Moulins via Avermes,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente délibération.

Délibération n°DCM2015146

40. CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA VILLE DE MOULINS POUR LA GESTION DE L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE POUR L'ANNEE 2015

Considérant que l'avenant n°2 à la convention initiale pour l'année 2015 n'a pas été signé par l'Etat et n'a donc jamais été mis en œuvre,

Considérant que l'Etat propose pour l'année 2015 une nouvelle convention fixant les modalités de versement de l'aide financière de l'Etat, dénommée « aide au logement temporaire 2 » (ALT2),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention arrêtant les modalités de versement de l'aide de l'Etat, pour l'année 2015, pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, et telle qu'annexée à la présente délibération,

Dit que les crédits seront inscrits sur l'exercice budgétaire concerné.

Délibération n°DCM2015147

41. CONVENTION ENTRE MOULINS COMMUNAUTE ET VILLE DE MOULINS - FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS (ARRETS CHATELAINS) SUR LA COMMUNE DE MOULINS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de convention ci-joint à intervenir entre la Communauté d'Agglomération de Moulins et la Ville de Moulins,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat annexée à la délibération.

Délibération n°DCM2015148

42. EVOLUTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS - INTEGRATION D'UNE NOUVELLE COMPETENCE : HABILITATION STATUTAIRE DE MOULINS COMMUNAUTE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DES COMMUNES MEMBRES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé : « Habilitation statutaire de Moulins Communauté pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres »,

Dit que la présente délibération sera notifiée à Moulins Communauté.

43. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide d'adopter le règlement intérieur joint à la délibération.

44. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – COMMUNICATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES – FOURRIERE POUR VEHICULES ANNEES 2014/2015 - DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ANNEE 2014 – DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ ANNEE 2014 - CONCESSION DE PRODUCTION, DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LE QUARTIER SUD A MOULINS ANNEE 2014 – RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE ANNEES 2013/2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Prend acte de la présentation des rapports d'activité suivants :

- Rapport d'activités de la délégation de service public de la fourrière municipale pour véhicules -années 2014-2015.
- Rapport d'activité 2014 de la distribution publique d'électricité,
- Rapport d'activité 2014 de la distribution publique de gaz,
- Rapport d'activité 2014 de la délégation de service public de production, de transport et de distribution de chaleur sur le quartier Sud à Moulins,
- Rapport d'activité 2013-2014 de la délégation de service public de la restauration scolaire et municipale.

45. RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - DECISION DE PRINCIPE

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 CONTRE (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),
Décide le principe de la délégation du service public de la restauration collective,
Autorise Monsieur le Maire à lancer l'avis d'appel public à la concurrence en vue de recueillir des candidatures.

46. AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES INCLUANT UN ESPACE DE COWORKING - DEMANDE DE SUBVENTIONS - ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION DU 10 JUILLET 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Annule et remplace la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2015,
Autorise Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir auprès de tout organisme une subvention pour le financement des aménagements qui seront réalisés au sein de la salle des fêtes et portant notamment sur la création d'un espace de coworking,
Dit que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

47. MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICE EN ASSURANCES - APPROBATION DES TITULAIRES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés d'appel d'offres ouvert relatif aux prestations de services d'assurances pour les besoins de la ville de Moulins avec les sociétés suivantes :

Marchés	Sociétés attributaires	Taux de prime	Prime provisionnelle 2016 en € TTC
N°16001 – responsabilité générale et risques annexes	SMACL	0,194% HT	17 214,15
N°16002 – dommages aux biens et risques annexes	SMACL	0,38€ HT/m ²	47 852,86
N°16003 - automobile et risques annexes	SMACL	Taux unitaire selon type et âge des véhicules	40 159,82

N°16004 – prévoyance statutaire Ville de Moulins	SMACL/ETHIAS	8,02%	417 040
--	--------------	-------	---------

Dit que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.